

GROUPE ENFANCE

Introduction aux bases de l'approche fondée sur les droits de l'enfant (AFDE)

Jeudi 17 octobre 2024



Mélanie Luchtens
Coordinatrice



Vanessa Martin
Responsable plaidoyer et prises de
parole publiques

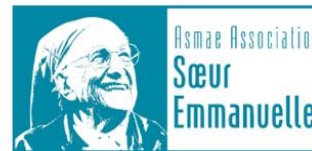


Maxime Hugeux
Responsable des opérations

OBJECTIFS DU WEBINAIRE

1. Avoir acquis un socle de connaissance sur les droits de l'enfant
2. Connaître les éléments spécifiques de l'Approche fondée sur les droits de l'enfant (AFDE)
3. Connaître des outils permettant de développer une AFDE

19 ONG MEMBRES



CRÉATION DU GE & CONTEXTE ACTUEL

Historique

- Création en 2014 au sein de la Coordination Humanitaire et Développement (CHD)
- Des ONG engagées en faveur des enfants et de la réalisation de leurs droits (santé, protection, éducation...)
- Une approche globale et les ODD comme boussoles

Evolution

- Des échanges et un positionnement commun
- Création d'un temps fort à l'occasion de la JIDE (20 novembre)
- Le soutien de l'AFD pour renforcer le projet

Contexte

- 460 millions d'enfants dans le monde se trouvaient en 2023 dans une zone de conflits (UNICEF, 2024)
- 333 millions d'enfants dans le monde, soit 1 enfant sur 6 vivaient dans une situation d'extrême pauvreté (UNICEF & Banque Mondiale, 2023)
- 250 millions d'enfants n'étaient pas scolarisés ; dans les contextes de conflit, les filles sont 2,5 fois plus susceptibles de se retrouver déscolarisées (UNESCO, 2024)



CHAMPS D'ACTION



RENFORCER les capacités des ONG membres et des acteurs de la solidarité internationale par le biais d'échanges de pratiques et le développement d'outils pour améliorer la mise en œuvre de l'AFDE

- Focus sur des sujets clés : participation, politique de sauvegarde de l'enfance
- Formations internes et à destination des partenaires



INFLUENCER les décideurs publics afin de changer durablement la politique de solidarité internationale de la France, pour contribuer à une réalisation effective des droits de l'enfant

- Les droits de l'enfant devenus priorité de la loi sur le développement (LOP-DSLIM) et de la stratégie humanitaire
- Collaborations avec l'AFD : document ressource, conférence « Droits humains et développement durable »



INFORMER et mobiliser les acteurs de la solidarité internationale et les décideurs publics sur l'importance de la réalisation des droits de l'enfant, un levier pour atteindre les ODD d'ici 2030.

- Exposition ODD et droits de l'enfant
- Événements Objectif Enfance

DROITS DE L'ENFANT

A quoi pensez-vous si nous évoquons les droits de l'enfant et/ou l'approche fondée sur les droits de l'enfant ?

1 à 3 mots clés

Merci de rejoindre <https://www.slido.com/>

et d'utiliser le code suivant :

#2578021



QUELQUES DÉFINITIONS

Enfant

Tout être humain âgé de moins de 18 ans

Besoins de l'enfant

Tout ce qui est nécessaire pour la survie et le développement de l'enfant, ainsi qu'à sa construction

- Le besoin fait référence à une nécessité où il n'y a pas d'obligation définie

Droits de l'enfant

Ils sont élaborés à partir des besoins fondamentaux pour garantir qu'ils soient satisfaits afin que les enfants vivent et se développent normalement

- Le droit est intrinsèquement lié à une obligation et des responsabilités

HISTORIQUE DE LA CIDE

1924 : Déclaration des Droits de l'Enfant de la Ligue des Nations (Eglantine Jebb)

- Célébration des 100 ans le 26 septembre dernier. Texte fondateur des droits de l'enfant.

1948 : Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

1959 : Déclaration relative aux droits de l'enfant (Nations Unies)

1978 : Initiative de la Pologne - une première proposition de convention véritablement contraignante pour les Etats

1989 : Convention Internationale des Droits de l'Enfant

Autres conventions internationales :

1990 : Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant

2005 : Convention ibéro-américaine relative aux droits des jeunes

LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT (CIDE)

- Adoptée le **20 novembre 1989** par l'Assemblée générale de l'ONU et ratifiée par **196 Etats parties**
- Traité international **le plus largement ratifié de l'histoire**, cette convention est un **instrument juridique contraignant**, dotée d'un mécanisme de contrôle, le **Comité des Droits de l'Enfant**.
- Complétée par **trois protocoles facultatifs** adoptés en 2000 et 2011
 - Protocole facultatif sur la participation des enfants à des conflits armés (2000) - OPAC
 - Protocole facultatif sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants (2000) - OPSC
 - Protocole facultatif sur les Procédures de Communication (2011) – OPIC

UN TRAITÉ UNIQUE

- La CIDE énumère des droits, des principes transversaux et un mécanisme de mise en œuvre. Elle se veut un **outil de transformation sociale**.
- Premier texte international à **reconnaître que les enfants sont des sujets de droit** et des personnes dotées de libertés.
- Texte international **le plus complet** qui existe en matière de protection des droits de l'enfant.
 - **54 articles** qui consacrent l'ensemble des droits civils et politiques des enfants, ainsi que tous leurs droits économiques, sociaux et culturels.
 - **Structure du texte** : Définition (art.1) , les 4 principes fondamentaux (art. 2, 3, 6, 12 et 13), les devoirs des Etats (art. 4) énoncés des droits (art. 5 à 40), le Comité des droits de l'enfant (art.42 à 45), modalités d'adoption (art. 46 à 54)



CONVENTION INTERNATIONALE
DES DROITS DE L'ENFANT

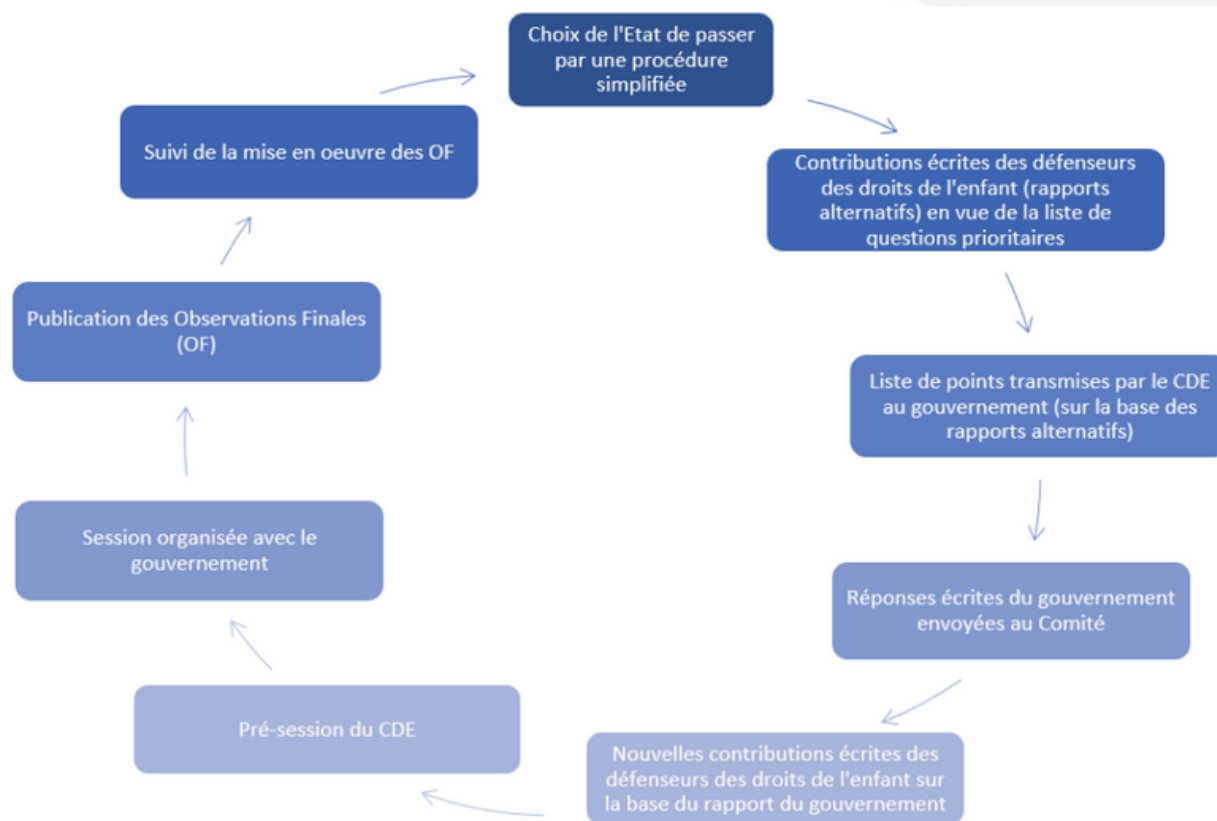


1007/0708/0018

LE COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT

- **Contrôle la mise en œuvre de la CIDE et l'application des protocoles facultatifs :**
 - Examine les progrès des Etats parties : procédure standard ou simplifiée
 - Dimensions nationale et internationale (art. 4 CIDE)
 - Emet des observations finales, c'est-à-dire des recommandations sur des questions relatives aux enfants auxquelles les Etats parties devraient accorder plus d'attention.
- Produit des **observations générales** sur des questions thématiques et **organise des journées de débat** général.
- **Exemple de la France :** 6^{ème} examen périodique de suivi > 2020-2023

LE COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT

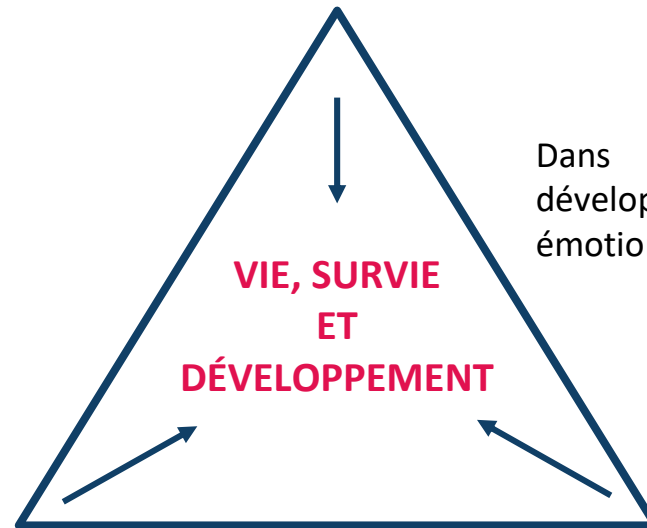


PRINCIPES DIRECTEURS

L'intérêt supérieur de l'enfant doit guider toutes les décisions qui le concernent

**INTÉRÊT
SUPÉRIEUR**

Dans son sens le plus large : le développement physique, psychologique, émotionnel, social et spirituel de l'enfant.



PARTICIPATION

Chaque enfant est libre d'exprimer son opinion sur toute question qui le concerne et que celle-ci soit dûment prise en considération eu égard à son âge et son degré de maturité

NON-DISCRIMINATION

Tous les droits s'appliquent à tout enfant sans exception. L'État a l'obligation de protéger l'enfant contre toute forme de discrimination.



QUESTIONS-REponses

L'APPROCHE FONDÉE SUR LES DROITS DE L'ENFANT

- Découlant de l'approche fondée sur les droits humains :
 - Cadre conceptuel et opérationnel pour élaborer des politiques publiques et des programmes intégrant la **protection et la promotion des droits humains**.
 - **Appliquant les principes des droits humains** : universalité, inaliénabilité, indivisibilité et interdépendance
 - Incitation à agir sur les **inégalités** et les **discriminations** en ciblant les « laissé·e·s pour compte » et les plus vulnérables.
 - Une approche fondée sur les droits s'attaque aux **causes profondes** des violations de droits et apporte des changements dans les politiques et pratiques afin d'améliorer durablement la vie des individus.
- L'AFDE **s'applique dans toutes les zones géographiques et tous les contextes, y compris en contexte de crises.**

L'AFDE (SUITE)

- **Vision holistique** de l'enfance, programmes menés avec une **variété d'acteurs responsables**.
- Les enfants, **détenteurs de droits**, sont **acteurs** de leur propre développement, et doivent être soutenus pour les revendiquer.
- Les **débiteurs d'obligation** (l'Etat) et les **acteurs responsables** (la famille, la communauté, la société civile, le secteur privé, etc.) doivent assurer le respect, la promotion et la protection des droits de l'enfant en créant des environnements favorables à l'accomplissement des droits et en mettant en place des mécanismes de recours
- **L'Etat**, débiteur d'obligation :
 - Respecte les droits – ne commet pas de violations
 - Protège les droits – prévient les violations et apporte une réponse
 - Promeut les droits – lance des initiatives pour l'exercice des droits (lois, politiques, budgétisation)



L'AFDE (SUITE)

- Programmes centrés sur la **réalisation et l'effectivité des droits des enfants**, appliquant les **principes des droits humains** ainsi que les **quatre principes directeurs** de la CIDE.
 - Vie, survie et développement
 - Intérêt supérieur de l'enfant
 - Non-discrimination
 - Participation



VIE, SURVIE ET DÉVELOPPEMENT

- Le droit à la vie de l'enfant est **inhérent** et il **incombe à l'État partie de veiller à la survie et au développement** de celui-ci. Cela signifie que les enfants ne peuvent être condamnés à la peine de mort ou privés de la vie.
- Le droit à la vie s'exerce dès la naissance le droit à la vie. Le droit à la survie et au développement renvoie au cadre favorable.
- **Tous les droits de l'enfant** (santé, niveau de vie, éducation, loisirs, etc.) **convergent** pour garantir sa vie, sa survie, son développement.

EXEMPLE AU BURKINA FASO

ACTION EDUCATION



- Burkina Faso: crise multidimensionnelle. 5,5 millions de personnes qui ont besoin d'une aide humanitaire. 2 millions de personnes déplacées interne, dont 58% sont des enfants.
- Objectif : faciliter les conditions de poursuite de la scolarisation de 18 000 élèves, du primaire et du secondaire dont 50% de filles, dans 120 écoles situées dans des zones où les conditions sécuritaires sont particulièrement dégradées
- Actions : garantir survie (alimentation, abris, matériels scolaires...) et développement (retour à l'école, cohésion sociale et non-discrimination, construction de la résilience, actions auprès des cheffes de ménage)

INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT

- Il doit être **ajusté et défini au cas par cas**, en fonction de la situation particulière de l'enfant ou des enfants concernés, selon les circonstances, le contexte et les besoins des intéressés.
- La **considération primordiale** lorsque différents intérêts sont en jeu ou lorsque l'enfant doit bénéficier d'une prise en charge alternative.

Lignes Directrices du HCR pour la Détermination du Meilleur Intérêt de l'Enfant

Les enfants en conflit avec la loi en Afghanistan

- Approche *Justice restaurative*
- *Alternatives à la détention*

La nécessaire prise en compte de l'ISE par les plateformes numériques en Europe

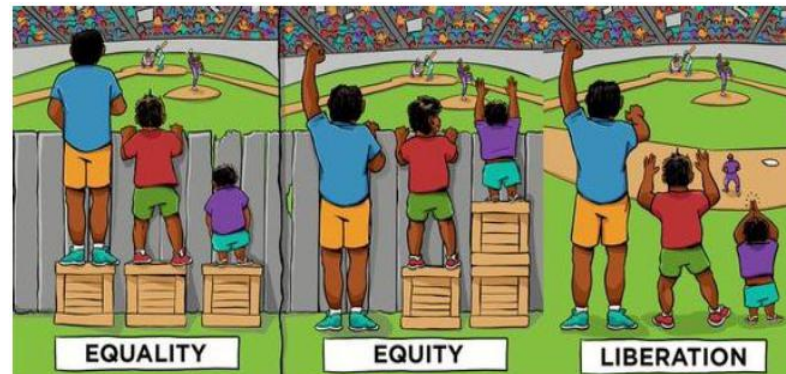
Plaidoyer à l'échelle Européenne

- Objectif : que les plateformes numériques soient obligées de respecter la protection des enfants dès leurs conceptions.
- ISE doit diriger toute les décisions / même sur internet



NON-DISCRIMINATION

- Elle signifie que **tous les enfants ont les mêmes droits**, quelle que soient leurs caractéristiques (physiques, ethniques, religieuses, etc.) et peu importe « la situation juridique, les activités, les opinions déclarées ou les convictions » de leurs parents, représentants légaux ou membres de leur famille.
- Les débiteurs d'obligations et acteurs responsables doivent **respecter et garantir les droits de l'enfant**, « **sans distinction aucune** » et **prendre toutes les mesures appropriées pour les protéger** contre toutes formes de discriminations.



EXEMPLE EN INDE

ACTION EDUCATION



© Gilles Oger

- GB Road. 80 maisons closes, habitée par 5 à 20 femmes. Chacune de ces femmes a entre 6 et 8 enfants
- Objectif: accompagner ces enfants stigmatisés et traumatisés vers une vie meilleure en les accueillant dans un centre **opéré par des professionnels qualifiés, et leur garantir alimentation, soins, protection et éducation.**
- Actions: lutter contre les discriminations et favoriser leur insertion/réinsertion dans la société, notamment en favorisant le contact avec d'autres populations et la libre expression de ces enfants.

PARTICIPATION DE L'ENFANT

POURQUOI L'ENCOURAGER ?

- C'est un droit et les enfants ont envie de s'exprimer
- Les enfants ont leurs propres opinions et priorités
- Les enfants sont souvent plus efficaces pour parvenir à leurs pairs
- Les enfants sont responsabilisés et donc mieux à même de se protéger et de protéger leurs pairs
- C'est un préalable à l'exercice d'autres droits

DIRECTION

Les enfants identifient leurs problèmes et mettent des actions en oeuvre avec le soutien des adultes

COLLABORATION

Les enfants sont invités à contribuer à la conception de la méthodologie, leur opinion est demandée pour la collecte et l'analyse des données

CONSULTATION

L'opinion des enfants est demandée pour la conception, le processus de collecte d'informations et l'analyse sont réalisés par les adultes

EXEMPLE AU BURKINA FASO

ECPAT FRANCE

Contexte d'intervention de crise multidimensionnelle

Les groupes d'« **enfants champions** »:

Travail avec les groupes renforcement / plans d'action

Travail des groupes :

Sensibilisation

d'orientation/consultation/participation pour toutes les actions du projet.

groupes **planifient et préparent eux-mêmes** (leurs actions notamment de plaider, les émissions radiophoniques

Pertinence accrue en situation de crise et de conflit



CE QU'IL FAUT RETENIR

- **Soutenir les débiteurs d'obligation et les acteurs responsables** afin qu'ils puissent remplir leurs responsabilités
- **Soutenir les détenteurs de droits** à revendiquer leurs droits
- **Travailler avec les enfants les plus vulnérables** et lutter contre les discriminations
- Analyser et chercher à répondre aux **causes immédiates, sous-jacentes et profondes** des violations des droits de l'enfant
- Mettre en place des **partenariats stratégiques** avec une grande variété d'acteurs
- **Impliquer les enfants** à toutes les étapes des projets (participation)

APPROCHE FONDÉE SUR LES BESOINS VS AFDE

A la lecture des affirmations suivantes, diriez-vous qu'il s'agit d'une approche fondée sur :

Les besoins



Les droits



Nous attendons vos réactions Teams !



Les besoins



Les droits

C'est **moralement** bien d'aider les enfants, ils méritent d'être aidés 

Les droits sont **universels et inaliénables**, ils ne peuvent être retirés 

Le gouvernement a des **obligations légales dont il est redevable** 

Les enfants sont des bénéficiaires **passifs** 



QUESTIONS-REponses

OUTILS ET RESSOURCES



Fiches Contextes de crise
La mise en œuvre des droits de l'enfant en contexte de crise



Fiches Participation
Le droit à la participation : un levier pour la réalisation des droits de l'enfant.

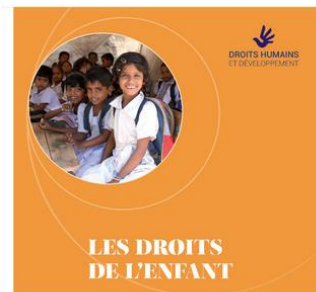


Fiches Education
Le droit à l'éducation : un levier pour la réalisation des droits de l'enfant

Mise en œuvre de l'approche fondée sur les droits de l'enfant en contexte de crises : atouts et défis.
Capitalisation de pratiques inspirantes.

Mickaëla Churchill

Juillet 2024



Garantir leur réalisation pour des sociétés durables



CHECK-LIST : UN OUTIL D'AIDE OPÉRATIONNEL

- Réflexion autour de **critères de qualité** en matière d'intégration de l'approche basée sur les droits de l'enfant dans les projets de développement ou d'action humanitaire
- vise à **accompagner les professionnel·le·s** vers une meilleure prise en compte de cette approche : interrogation ou auto-évaluation de ses pratiques
- Suit les **étapes du cycle de projet** : contexte organisationnel, analyse de situation en amont du projet, conception & mise en œuvre, suivi-évaluation et capitalisation
- Glossaire & sources bibliographique

Une check-list propre aux situations de crises et d'urgence est en cours de réalisation et sera prochainement publiée



GROUPE ENFANCE

CHECK-LIST POUR L'INTÉGRATION DE L'APPROCHE BASÉE SUR LES DROITS DE L'ENFANT DANS LE CYCLE DE PROJET

LA APPROCHE BASÉE SUR LES DROITS DE L'ENFANT

L'approche basée sur les droits est fondée sur les normes internationales des droits humains. L'approche basée sur les droits de l'enfant est un cadre conceptuel orienté vers la protection et la promotion des droits de l'enfant de façon transversale à l'ensemble des secteurs. Ce cadre conceptuel est notamment basé sur la Convention relative aux droits de l'enfant¹, premier instrument juridique international contraignant qui reconnaît explicitement les personnes de moins de 18 ans comme des sujets de droit à part entière, titulaires de droits fondamentaux obligatoires (civils, politiques, sociaux, économiques et culturels).

Il vise les causes profondes, immédiates, sous-jacentes et structurelles de la non-réalisation des droits et incite à agir sur les inégalités et les discriminations en obtenant les «laissez-pas pour compte» et les plus vulnérables afin de transformer nos sociétés pour un avenir meilleur et plus durable pour tous.

Les enfants, détenteurs de droits spécifiques et requérant une protection adaptée, sont un public prioritaire de l'approche par les droits. En vertu de cette approche, les projets mis en œuvre par les acteurs de la solidarité internationale doivent se centrer sur la réalisation et l'effectivité des droits des enfants et appliquer les principes des droits humains, tels que l'universalité, l'indivisibilité, l'obligation de rendre des comptes, ainsi que les quatre principes directeurs de la ODE : la non-discrimination, le droit de l'enfant à la vie, à la survie et au développement, l'intérêt supérieur de l'enfant, et le droit à la participation.

Les débiteurs d'obligation (les Etats) et les acteurs responsables (la famille, la communauté, la société civile dont les professionnels de l'enfance, le secteur privé, etc.) doivent assurer le respect, la promotion et la protection des droits de l'enfant en créant des environnements favorables à l'accomplissement des droits et en mettant en place des mécanismes de recours. En plus de leur caractère essentiel pour l'enfant, la mise en œuvre des droits de l'enfant sur les plans stratégique et programmatique est essentielle pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) d'ici 2030 et procurer un impact auprès des populations et un retour social sur investissement élevé².

REDEVIABILITÉ
RENFORCER LES RESPONSABILITÉS ENFANT
ACTEUR RESPONSABLE
RETOUR DES DROITS
CONSTRUIRE LES DROITS ENFANT
PARTICIPATION

www.groupe-enfance.org

AFD

1. Texte complet de la Convention relative aux droits de l'enfant : www.unhcr.org/refugees/fr/convention
 2. L'approche basée sur les droits de l'enfant est un cadre conceptuel orienté vers la protection et la promotion des droits de l'enfant de façon transversale à l'ensemble des secteurs. Ce cadre conceptuel est notamment basé sur la Convention relative aux droits de l'enfant, premier instrument juridique international contraignant qui reconnaît explicitement les personnes de moins de 18 ans comme des sujets de droit à part entière, titulaires de droits fondamentaux obligatoires (civils, politiques, sociaux, économiques et culturels).



POUR ALLER PLUS LOIN

- Vous retrouverez diverses ressources et publications sur les droits de l'enfant et l'AFDE sur le site internet du Groupe Enfance :

www.groupe-enfance.org

- MOOC certifiant « Approche fondée sur les droits humains »
 - Module « droits des enfants et des jeunes »
 - inscriptions ouvertes à partir du 10 décembre pour un démarrage le 20 janvier

DROITS DE L'ENFANT

A quoi pensez-vous si nous évoquons les droits de l'enfant et/ou l'AFDE ?

1 à 3 mots clés

Merci de rejoindre <https://www.slido.com/>

et d'utiliser le code suivant :

#2578021



CONCLUSION

Merci de remplir le questionnaire qui vous est envoyé dans la conversation afin de nous faire vos retours sur la présentation.

Nous restons disponibles pour toute question : groupe-enfance@sosve.org

www.groupe-enfance.org

